

Monsieur Bernard FISCHER
Président de la Communauté de
communes du Pays de Sainte Odile
38, rue du Maréchal Koenig
67213 OBERNAI CEDEX

Obernai, le 20 décembre 2021

Objet : Question écrite
Convention avec le club des Dauphins

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Communauté de communes du pays de sainte Odile, nous avons l'honneur vous faire parvenir une question écrite.

Nous revenons sur notre question orale posée en conseil de communauté en séance du 30 juin 2021, relative à la production de la convention tripartite signée avec le club des Dauphins et devant être annexée au contrat de délégation de service public de gestion de nos équipements aquatiques signé à l'automne 2020 avec la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR.

En séance du conseil de communauté du 15 décembre 2021, vous avez déclaré que cette convention avait été signée, sans pour autant qu'une copie de ce document ait été remise aux élus communautaires, comme vous vous y étiez engagé.

Nous demandons à ce que les modalités de ce contrat soient portées à notre connaissance et à celle des élus communautaires.

Nous vous en remercions et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent

Jean-Louis Reibel

